AR Prefecture

016-211603667-20250324-20250303-BF
Reçu le 03/04/2025

COMMUNE DE **SEGONZAC**
ARRONDISSEMENT DE COGNAC
DEPARTEMENT DE CHARENTE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-03-03

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre mars, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17/03/2025

OBJET **BUDGET 2025 LOTISSEMENT NOUVEAU QUARTIER AUX MARCIOUX**	PRESENTS : M. GEORGES Laurent – Maire M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, M. Patrick DESCARSIN, M. PERRIN Vincent, Mme Nastasia BELIN, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, M. GILLARDEAU Romain, M. HOSTEING Etienne, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme BARBOT Marina, Mme SIRE Nathalie. Absents excusés : Mme LAURICHESSE Léa, Mme BRODU NOEL Clarisse, M. DERET Wesley Procuration : Mme LAURICHESSE Léa a donné procuration à M. GEORGES Laurent, Mme BRODU NOEL Clarisse a donné procuration à Mme HERAULT Laure Secrétaire de séance : M. PERRIN Vincent

Il est rappelé à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et recettes de l'année à venir.

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la présentation en commission des Finances réunie le 20/03/2025

Considérant le projet de budget annexe 2025 du lotissement « Nouveau quartier » soumis au vote par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres

►ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2025 comme suit après reprise des résultats :

Section de fonctionnement (excédentaire)
Dépenses : 691 925.00€
Recettes : 924 669.14€
Section d'investissement (équilibrée)
Dépenses : 1 462 480.69€
Recettes : 1 462 480.69€

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents ;
POUR COPIE CONFORME,
Le Maire
L. GEORGES